



Montréal, le 23 mars 2010

Monsieur Claude Dauphin
Président du Conseil municipal
275, Notre-Dame Est, suite R-134
Montréal, Québec H2Y 1C6

Objet : Invitation concernant l'appel d'idées sur le rôle et les responsabilités des commissions.

Monsieur le président,

À défaut d'être présent le 24 mars prochain, lors de la séance publique de la Commission de la présidence du conseil, je vous transmets quelques commentaires et suggestions concernant le rôle et les responsabilités des commissions permanentes du Conseil de la Ville et de l'agglomération de Montréal. Ces premières observations traduisent les réflexions faites au sein du Conseil interculturel de Montréal (CIM) et touchent notamment l'étude du budget de la Ville de même que d'autres sujets d'étude publique auxquels (CIM) a participé.

- Améliorer le rôle et le fonctionnement des commissions

En premier lieu, le CIM appuie sans réserve l'existence de ces instances consultatives comme lieux d'expression démocratiques qui permettent à la fois aux citoyens et citoyennes de Montréal de mieux connaître les nombreuses activités touchant la vie publique montréalaise et faire valoir leurs opinions. Toutefois, les membres du CIM sont d'avis que le processus d'étude publique, tel qu'on le connaît actuellement, et notamment en ce qui concerne l'étude du budget annuel de la Ville de Montréal, doit être revu et corrigé, à la fois sur les objectifs réels de cet exercice, la place et le rôle accordés aux instances administratives, autres que les services municipaux, ainsi que l'ensemble de la discussion touchant la participation citoyenne.

- Les objectifs

Nous soumettons que les objectifs de cet exercice annuel devraient être précisés en indiquant, notamment, qu'il s'agit d'une présentation budgétaire et non d'une véritable étude publique où les commissions ont d'abord la responsabilité de rendre publics les choix budgétaires et d'organiser le contenu de cette présentation. Un rappel indiquant clairement que les commissions possèdent uniquement un pouvoir de recommandation devrait être effectué et le suivi de leurs travaux garantis par une réponse accordée par le Conseil de la Ville et transmise aux participants.

- **La place et le rôle des intervenants**

Les expériences récentes du Conseil interculturel de Montréal (CIM) lors de l'étude du budget se sont avérées plutôt décevantes puisque cette participation s'est limitée à la seule présence d'un membre du CIM parmi l'auditoire, sans qu'aucune mention de sa présence ne soit indiquée. Aucun temps de parole n'aura également été accordé à ce représentant et encore moins la possibilité d'échange avec le public présent. Cette procédure doit selon nous être rapidement corrigée.

- **La participation citoyenne**

Une observation centrale s'impose depuis plusieurs années, à savoir, la faible participation des citoyens et des citoyennes. Toute mesure susceptible d'améliorer cette participation devrait être favorablement accueillie, dont celles qui suivent à la prochaine section.

- **La transparence dans la consultation sur le budget**

Ces premiers constats étant établis, et afin d'en améliorer le processus, il conviendrait d'abord que les données budgétaires concernant tous les services municipaux et autres organismes tels que le CIM, à titre d'organisme indépendant, soient nommément inscrites à l'intérieur du budget général de la Ville et repris dans le cahier budgétaire déposé par le service ou l'unité administrative responsable. Quant à la participation citoyenne, un guide de participation sur le budget à l'usage des citoyens et des citoyennes devrait également être prévu afin de faciliter leur intervention. Une séance uniquement consacrée à la lecture et partant, à la compréhension du budget devrait ainsi être prévue. De plus, des invitations particulières devraient être adressées aux différentes clientèles visées, en l'occurrence, les partenaires et autres organismes du CIM, de manière à favoriser cette période d'information et d'échange. Ainsi, devraient apparaître au cahier budgétaire du service responsable et du budget de la Ville, une courte description de la mission de l'organisme, sa composition et les montants prévus pour son fonctionnement.

- **Prise en compte des enjeux liés à la diversité ethnoculturelle**

Quant aux modalités de présentation, il conviendrait que le président ou la présidente d'un organisme ou son représentant, dispose d'une période de présentation axée sur la mission de l'organisme ainsi que les prévisions budgétaires qui devraient se traduire en différents avis, projets de recherche et autres interventions au cours de la prochaine année. Dans ce contexte, il ne nous apparaît pas utile de présenter les réalisations et les perspectives de développement de l'organisme puisque ces derniers points devront figurer au rapport annuel déposé au conseil municipal. À cet égard, nous souhaitons que le dépôt de ce rapport annuel puisse conduire à une assemblée d'étude devant la commission du conseil la plus apte à le recevoir, suivant sa mission et ses champs de compétence. Dans ce contexte, il convient de signaler l'absence des questions relatives aux relations interculturelles parmi les dénominations actuelles des commissions du Conseil.

- **Faciliter la participation à la consultation**

Lors des diverses consultations publiques auxquelles le CIM a participé, dont celle de la Commission d'agglomération sur les contributions municipales de lutte contre la pauvreté, l'information préalable et les délais de présentation d'un mémoire ou d'une intervention orale ont été trop courts, ce qui remet à jour la demande souvent exprimée à l'effet que les participants devraient disposer d'une période minimale de trente jours afin de préparer leurs interventions en tenant compte de certaines contraintes et réalités propres à ces organismes le plus souvent composés de bénévoles qui se réunissent suivant les aléas de leurs nombreuses activités.

- **Pour des consultations plus citoyennes que partisans et pour une participation élargie**

Quant aux autres questions soulevées dans votre lettre d'invitation, nous vous soumettons que la perception générale qui se dégage des commissions du Conseil est à l'image de leur composition et fait en sorte qu'on les identifie le plus souvent comme des tribunes plus partisans que réellement politiques. Par ailleurs, les travaux et les activités sont pertinents et suscitent souvent un grand intérêt. Quant aux attentes développées, il est souhaitable que la participation citoyenne soit continuellement revue et adaptée aux changements qui s'opèrent. Enfin, le nombre et la composition des commissions devraient être réduits en tenant compte de la possibilité d'y ajouter des membres non élus choisis en fonction de leurs expertises face aux sujets qui seront retenus. Les mandats d'initiative et les collaborations avec d'autres partenaires, à l'interne comme à l'externe, doivent également être encouragés.

Enfin, tel que mentionné dans votre lettre d'invitation, nous considérons cet exercice comme une étape préparatoire à la rédaction d'un document et d'une consultation publique à laquelle nous espérons pouvoir participer. Conséquemment, nous souhaitons que l'exercice de consultation sur les commissions tienne compte des idées que nous venons de formuler.

Veillez agréer, monsieur Dauphin, nos salutations les plus sincères.



Bergman Fleury,
Président

GG/gg